

Dispositif participatif régional sur la Transition écologique

## CONVENTION CITOYENNE OCCITANIE

### Contexte

A partir d'un mandat proposé par la Région, les membres de la convention ont approfondi les sujets de leur choix. Leurs débats ont été enrichis par des réflexions et apports externes, notamment par des rencontres d'agents régionaux et de personnalités extérieures.

Le samedi 3 octobre 2020, les citoyens de la convention ont finalisé leurs travaux et ont adopté leur avis. Ce document présente les attentes pour une transformation de la région, et 52 mesures prioritaires. Sont également incluses près de 300 propositions qui ont été débattues lors des journées de travail.

Une votation citoyenne

Suite aux travaux de la convention citoyenne pour l'Occitanie, la Région a invité l'ensemble des citoyens d'Occitanie à donner leur avis et à participer à la construction du Green New Deal, ou Plan de Transformation et de Développement. Une votation régionale a été organisée en ce sens du 16 octobre au 8 novembre 2020.

200 mesures de la convention intégrées au Plan de Transformation et de Développement

45 mesures prioritaires de la convention, ainsi que 155 propositions, ont été intégrées au sein du Plan de Transformation et de Développement adopté par le Conseil Régional le 19 novembre 2020.

Niveau de  
participation  
visé

Co-construction ;  
Co-décision

Budget  
annuel  
moyen

300.000 €

Axe  
concerné

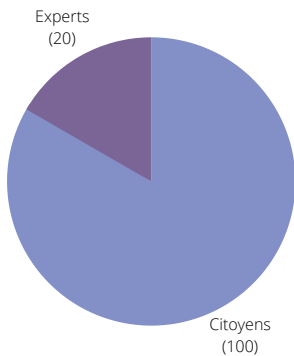
COP et autres méthodes  
systémiques/englobantes pour  
la transition écologique et  
énergétique



### Objectifs

- ✓ Co-construire avec un panel représentatif de citoyens le plan de transformation pour un nouveau modèle de développement

## Les parties prenantes



Nombre d'initiatives / manifestations par an : **1**

## Modalités de mise en oeuvre

Trois garant.e.s assurent l'indépendance des travaux de la Convention citoyenne pour l'Occitanie, en veillant notamment au respect des principes de neutralité et de transparence.

Les élu.e.s régionaux sont informés de l'avancement des travaux sur la Convention. Ils et elles ont pour rôle de promouvoir la Convention afin de susciter l'adhésion et la participation des citoyen.ne.s d'Occitanie à l'étape suivante de votation citoyenne. Ils et elles peuvent également assister à la convention en tant qu'observateurs voire être invité.e.s à y intervenir.

Les instances consultatives régionales (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, Conseil Régional des Jeunes, Assemblée des territoires, Parlement de la Mer, Parlement de la Montagne) interviennent lors de la Convention pour présenter leur rôle, leur implication au sein de la Région et partager leurs éventuels travaux.

Des animateur.rice.s, professionnel.le.s de la participation citoyenne, sont recruté.e.s par la Région pour contribuer à l'animation des travaux de la Convention pendant et entre les sessions, selon le programme partagé avec le comité de pilotage. Des intervenant.e.s extérieur.e.s pourront être invité.e.s à la Convention ou par la Convention pour apporter leur expertise sur les sujets en discussion. Leur apport est une ressource pour éclairer la Convention qui formulera ses propres propositions. Les intervenant.e.s ont pour rôle d'éclairer, et non d'influencer les membres de la Convention, individuellement ou collectivement.